Cmn FRC 118

ADRESSE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

LETTRE

D'UN CITOYEN

AU ROI.

SIRE,

TOUT homme qui gouverne doit se proposer d'être utile, non à soi; mais à ceux qu'il conduit. La fin de la bonne politique est de rendre heureux non quelques Citoyens, mais tous, de-là dérivent ces principes solemnels, qu'un prince doit toujours être présent à lui-même, & n'a-

MLW293

voir pour but que la justice & la vertu.

Permettez-moi, Sire, de vous rappeller l'origine de premiers hommes & du gouvernement qu'ils établirent, la postérité nous a transmis ces maximes de l'antiquité.

« Ils demeurèrent d'abord sur les montagnes, craignant de descendre dans les plaines; *se lierent d'une société forte étroite pour leur commune défense* & vécurent de lait dans une grande simplicité. Comme ils ne se croyoient pas plus habiles les uns que les autres; ils vivoient ainsi sans inquiétude, cette maniere de vie ne doit pas nous paroître étrange; ils étaient en tout, plus heureux que ceux qui sont venus après eux; parce qu'ils étaient plus fermes dans le bien, plus justes, & en même tems plus simples & plus

modeſtes. Pour tout livre & pour toute conduite, ils n'avaient que la Coutume & ce qu'ils avaient oui des mœurs de leurs Ancêtres.

« Chaque pere gouvernoit ſa famille ſans étendre au-delà ſes ſoins, il n'y avoit aucun droit public; la ſeule loi étoit ce que le pere ordonnoit, ce qui, ſans doute, nous repréſente la plus juſte maniere du gouvernement. Pluſieurs de ces familles s'uniſſant, formerent des ſociétés nombreuſes, ſe bâtirent des villes, dans leſquelles chaque famille ſe gouvernant ſelon ſes coutumes, qui ſe trouvaient ſouvent differentes; il commença à naître des diſputes, cela obligea à faire quelques ſortes de loix; pour ſervir de regles communes, & à choiſir des anciens pour les faire obſerver ».

« Enfin plusieurs personnes ne conspirant pas toujours à même fin, & ces anciens ayant leurs intérêts particuliers opposés au bien général : quelques peuples se choisirent des Rois ; c'est-à-dire une personne qui avait seule l'autorité de faire observer les loix ».

« Ce prince élu, jura d'observer les loix dans le commandement, & de ne se point *prévaloir de sa puissance*, pour faire violence à ses sujets. Ceux-ci s'engagerent à l'obéissance & à le défendre contre tous ses ennemis. *Le Roi de son côté s'obligea aussi de repousser les injures* qui seraient faites au Peuple ».

Ces principes, éloignés de toute corruption, & créés par les sages de ces tems, nous démontrent, SIRE, que le plus parfait gouvernement est

celui d'une Puiſſance modérée par les loix, entre la ſouveraine autorité & la trop grande liberté. Le plus heureux Prince eſt celui dans lequel l'autorité eſt modérée par la raiſon, car l'excès de la liberté dans le peuple, & celui de l'autorité dans le Prince, ſont également mauvais. Il eſt donc indiſpensable que le Monarque obéiſſe à la loi, auſſi bien que ſes ſujets. La nature, d'ailleurs, a inſtruit les peuples à ne ſe ſoumettre à perſonne pour aucune qualité qu'il ait, ſinon pour ſa ſageſſe & les autres vertus. Perſonne ne doit ſe croire plus ſages que les loix, & le but d'un Roi honnête-homme qui commande, s'il veut vivre heureux, doit être, de ſoumettre aux loix, & non à ſoi, ceux ſur leſquels il a l'autorité. Le meilleur gouvernement celui dont on tire le plus d'utilité, eſt lorſqu'un Roi conduit *volontairement* ceux qui

lui ſont auſſi *volontairement* ſoumis. La ruine des Empires eſt ſouvent arrivée de ce que les Princes ont plus cherché leurs propres intérêts que ceux de leurs ſujets. Vous en avez eu un exemple frappant, SIRE, votre trône s'eſt ébranlé. Des Princes, maintenant fugitifs, des Miniſtres déprédateurs avoient trompé votre bonté paternelle; ils alloient égorger vos enfans; votre Royaume alloit tomber dans une eſpece d'anarchie. Vous êtes venu, SIRE, au milieu de vos enfans; chacun à l'envi s'empreſſoit de vous garder & de vous chérir: on vous a vu pleurer de joie en arborant la cocarde de la liberté. Vous avez reconnu que l'état monarchique étoit le plus juſte de tous les Gouvernemens, quand un Roi ſe propose l'exemple de l'autorité d'un pere dans ſa famille, procurant le bien de tous ſes enfans. Les dignes

Représentans de la Nation, cette Assemblée de sages, ce sénat auguste & éclairé, en vous décernant la couronne civique, & vous proclamant le restaurateur de la liberté, viennent de vous déclarer immortel.

Ces TRIBUNS, ces PRÉTORIENS, vont créer des loix dont les principes feront bien plus d'entretenir la paix & d'empêcher que les maux n'arrivent, que d'y remédier quand ils sont arrivés. Ces loix tendront à faire haïr le mal, à faire aimer la justice, & à rendre l'homme heureux & libre autant qu'il peut l'être. Ces Princes proscrits & fugitifs apprendront que dans la guerre, avec ses compatriotes, on peut combattre pour remporter la victoire, & non pas pour les détruire, comme on le pourroit envers les étrangers.

Avec quel empressement, SIRE,

590

chaque Citoyen n'a-t-il pas vu le moment *heureux* où vous avez donné votre ſanction auguſte à ces loix inſtituées par des ſages qui, d'après l'aſſentiment unanime de la Nation, vous ont proclamé d'avance reſtaurateur de la liberté de vos Peuples. Je ſuis, avec le plus profond reſpect,

De votre Majeſté,

SIRE,

Le très-humble, très-obéiſſant, très-ſoumis & très-fidele ſujet.

LE CITOYEN FRANÇAIS.

Se vend à l'ancien College des Trésoriers, rue neuve de Richelieu, près la Sorbonne.

De l'Imprimerie de MOMORO, premier Imprimeur de la Liberté Nationale, rue de la Harpe, N 16.